

**Barbara ROMAGNAN**

*Députée du Doubs*

**PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
VOLET « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE »  
RAPPORT D'AUDITION**

AUDITION N°9  
**TABLE RONDE  
CRÉATRICES D'ENTREPRISES**

~ ~ ~

*MARDI 16 JUILLET - 17H  
DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES*

**Paris Pionnière**

Mme Elisabeth Kimmerlin

**Qu'est-ce que Paris Pionnière ?**

Paris Pionnière est une structure qui a été créée en 2005.

C'est aujourd'hui une fédération avec des structures d'accompagnement dans les régions, les DOM-TOM et dans certains pays.

L'objet de cette association est l'accompagnement des femmes à la création d'entreprises.

Depuis 2005, plus de 963 projets ont été examinés et 266 projets ont été accompagnés. Création de 700 -800 emplois.

Le seul impératif c'est qu'une femme soit à la direction de l'entreprise. L'équipe de direction peut toutefois être mixte.

**Leurs constats et recommandations**

L'entreprise n'est pas fondamentalement différente lorsqu'elle est créée par une femme. Les femmes ont par contre, dans un certain nombre de cas, quelques freins qui les limitent liés notamment à la persistance des stéréotypes à la banque par exemple.

ASSEMBLÉE NATIONALE  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS CEDEX 07 SP

*bromagnan@assemblee-nationale.fr*

PERMANENCE PARLEMENTAIRE  
1 place Leclerc  
25000 BESANÇON  
tél. 03 81 21 28 05  
fax. 03 81 54 37 98

*barbara.romagnan@gmail.com*

[www.barbararomagnan.eu](http://www.barbararomagnan.eu)

f/BarbaraRomagnan  
@bromagnan

Pour ce qui concerne la prise de risque, les femmes sont beaucoup plus frileuses. Elles veulent gagner progressivement et du coup ont des ambitions corrélatives.

Il y a également pour les femmes plus que pour les hommes le syndrome de la bonne élève. Dans une entreprise féminine, on remarque qu'il est beaucoup plus facile pour les salariées d'aborder les questions liées à l'articulation des temps de vie. C'est un sujet qui n'est plus tabou. Les femmes dans un environnement plus féminin osent parler de ces questions.

Un des constats dans la création d'entreprise par les femmes, c'est que pour elles, leur entreprise, c'est leur bébé et par conséquent un peu de leur vie privée. Des limites franches vie pro-vie privée n'existent plus. Elles ont un peu plus de souplesse. Aussi, en termes de santé, l'accompagnement à la création d'entreprise contribue à veiller à l'équilibre des femmes

## **Mom'artre**

### **Mme Chantal Mainquené**

#### **Leur structure**

L'objet même de ce réseau c'est la conciliation des temps. Ils proposent un accompagnement complet. Ils vont chercher les enfants à l'école, leur donne un goûter, les accompagne dans les devoirs et leur propose des activités créatives jusqu'à 20h. Ils s'adressent à un public dépourvu de solution de garde adaptée. Ils ont notamment 30 % de mamans seules.

#### **Leurs constats et recommandations**

Ils nous recommandent d'être vigilants quant aux horaires de garde. En moyenne, dans leur réseau, les parents viennent récupérer les enfants entre 19h15 et 19h30. Il est donc important de s'adapter à ces besoins, d'autant que cela favorise la prise en charge des enfants par les pères.

C'est important également que les femmes-entrepreneurs aient les mêmes accès aux crèches que les autres femmes. Dans l'idéologie, la femme qui entreprend c'est presque perçu comme un loisir. Or, on sait aujourd'hui quelles sont les contraintes de ces femmes.

Aussi, par rapport à cette loi, on peut noter que le compte épargne-temps ne concerne pas les femmes entrepreneuses. Il serait opportun dès lors d'envisager un parallèle.

Il faut réfléchir aussi aux financements du périscolaire. On a l'impression qu'après 3 ans, la garde des enfants n'est plus une difficulté.

Ils nous alertent aussi sur la persistance des stéréotypes dans les banques : les femmes paraissent moins crédibles sur un prêt – souvent, la première question qui leur est posée est : « Et sinon, votre mari, il fait quoi ? ». Il faut sensibiliser les milieux bancaires. Enfin, à leur sens, les réseaux ont un rôle à jouer dans la valorisation des femmes-entrepreneurs.

## **Le Mouves**

### **La structure**

Le Mouves a 3 ans d'existence.

Ils ont pour objet de promouvoir l'entrepreneuriat social en mettant en lumière notamment que les entrepreneurs sociaux réconcilient l'économique et le social via un modèle d'entreprise qui repose sur 4 piliers dynamiques :

- Un projet économique viable
- Une finalité sociale et/ou environnementale
- Une lucrativité limitée
- Une gouvernance participative

### **Leurs constats et recommandations**

- Prise de conscience préliminaire : Cela fait seulement 48 ans que les femmes ont le droit d'entreprendre sans l'autorisation de leurs maris ou de leurs pères
- Il est essentiel de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat social
- Remarque : Plus la structure est importante et grandit et moins il y a des femmes dans la direction.
- Les femmes créent des entreprises plus petites.
- Ils ont entrepris au sein du Mouves un gros travail sur l'accessibilité du réseau (horaires de réunion, médias), qui leur paraît essentiel pour promouvoir la prise de responsabilité des femmes.

## **L'ADIE**

**(association pour le droit à l'initiative économique)**

### **Leur structure**

L'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) est une association française reconnue d'utilité publique depuis 2005 (Décret du 10 janvier 2005, publié au Journal Officiel le 15 janvier 2005), dont le but est de permettre à des

personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel (allocataires des minima sociaux et chômeurs) de créer leur propre entreprise (et donc leur propre emploi), grâce au microcrédit accompagné.

L'Adie est présente sur tout le territoire français, ainsi que dans les DOM et certains TOM. L'Adie a été créée en 1989 par Maria Nowak, qui en demeure la présidente-fondatrice, et est présidée depuis 2011 par Catherine Barbaroux. Depuis sa création, l'association a accordé près de 120 000 microcrédits.

L'ADIE propose également un accompagnement des entreprises après le financement à hauteur maximale de 10 000 euros. Cet accompagnement est souvent réalisé par des bénévoles.

### **Leurs constats et recommandations**

- Les femmes correspondent à 42 % des interlocuteurs de l'ADIE et sont très preneuses d'accompagnement (L'ADIE accompagne à 58 % des femmes).
- Elles empruntent moins en règle générale que les hommes et remboursent mieux.
- La volonté est aussi pour eux notamment à la fin de l'année de mettre les femmes qu'ils ont financées en avant.

### **Questions / Remarques**

La question d'une possibilité de congés à travers un « service de remplacement » a été abordée. Cela pose la question de l'interchangeabilité de toutes les directions d'entreprises. Mais à titre exceptionnel, n'est-ce pas possible ?

Ensuite, il a été fait état de la difficulté des femmes-entrepreneures de cotiser les premières années alors qu'elles ne parviennent pas à s'extraire un salaire. Le rachat des trimestres n'est pas toujours évident.

Pour approfondir : Rapport du centre d'analyse stratégique sur l'entrepreneuriat social (avril 2013) :

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapportl%E2%80%99entrepreneuriat-social-en-france>

## **A retenir de cette audition**

### **Sur les constats**

- Persistance des stéréotypes : La femme-entrepreneure a encore l'image d'une femme qui cherche un loisir !
- Les femmes ont une tendance à créer des plus petites entreprises
- Les femmes-entrepreneures n'ont pas suffisamment accès aux structures de garde

### **Recommandations et réflexions plus générales**

- Accès facilité des femmes-entrepreneures aux crèches
- Réflexion d'un parallélisme à la disposition sur le compte épargne temps pour les femmes-entrepreneur
- Réflexion sur le périscolaire
- Sensibilisation des milieux bancaires à l'entreprenariat au féminin !